

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 12 DÉCEMBRE

## L'attitude de la Droite

Le budget et l'emprunt sont votés. Les députés de la Droite ont repoussé l'emprunt. Pour l'ensemble du budget, ils se sont abstenus.

Leur attitude est logique. Aux élections de 1889, les candidats conservateurs disaient : « Nommez-nous, et vous n'aurez ni emprunts ni impôts nouveaux ; tandis que, si vous nommez la même majorité, vous aurez et les emprunts et les impôts nouveaux. »

L'administration accusa les conservateurs de calomnier les candidats républicains et elle couvrit les murs d'affiches blanches pour déclarer que les conservateurs mentaient, et pour menacer de la police correctionnelle ceux qui parleraient encore d'emprunts et d'impôts nouveaux.

On vient d'avoir la preuve que les conservateurs étaient dans le vrai ; ceux qui ont menti, ce sont les candidats républicains, c'est le gouvernement.

L'emprunt et les impôts nouveaux ont été présentés par l'un et acceptés par les autres.

Que devait faire la Droite ? Évidemment, elle devait conformer ses actes aux engagements qu'elle avait pris.

Elle a repoussé l'emprunt, comme elle l'avait promis ; et elle n'a pas voté le budget parce qu'il porte des impôts nouveaux.

Les républicains de la majorité et du cabinet se sont déjugés.

Seule, la Droite a été honnête et logique.

## LES RÉPUBLICAINS MODÉRÉS

Le *Journal des Débats*, organe des républicains modérés, après avoir vivement critiqué l'attitude du Cabinet pendant la discussion sur les congrégations, ajoute :

« Nous savions bien que l'extrême-gauche considérait comme un redoutable péril la formation d'une droite républicaine, qu'elle avait un intérêt très direct à continuer de faire de la République un régime de division et de combat. Mais, malgré bien des symptômes assez significatifs, nous nous refusions à admettre comme certain que le Cabinet, le Cabinet tout entier, pousserait la faiblesse jusqu'à refuser de consentir au remaniement d'une loi fiscale dont les monstrueux résultats ne font doute ni pour lui ni pour personne, qu'il reculerait devant les menaces de gens que sa docilité même n'empêche pas de voter contre lui quatre fois par semaine, qu'il abaisserait le gouvernement au pitoyable rôle d'instrument des volontés et des passions d'une Extrême-Gauche qui n'est même pas ministérielle. Voilà ce que les républicains modérés ne voulaient pas considérer comme tout à fait démontré. Maintenant, ils savent à quoi s'en tenir, et nous supposons qu'ils agiront en conséquence. »

Dans la chronique politique du *Correspondant*, M. de Lacombe fait remarquer que S. Em. le cardinal Lavignerie regrettera sans doute

quelques-unes des paroles qu'il a laissé échapper. Puis il ajoute :

« Le danger des thèses excessives est de tourner contre elles-mêmes, de compromettre par leur excès la portion de vérité qu'elles contiennent. Demander à l'immense majorité des conservateurs français de faire une profession de foi républicaine, pour mieux les décider à s'abstraire des disputes politiques et à se consacrer tout entiers à la défense des intérêts sociaux et religieux, ce serait une manière presque certaine de les dégoûter de toute lutte, de les rejeter dans l'abstention, de laisser en souffrance, dans un mortel abandon, ces intérêts sociaux et religieux qu'on avait en vue. L'homme qui, par une profession de foi contraire à sa conscience et à sa raison, se diminuerait lui-même à ses yeux comme aux yeux des autres, ne serait plus que le serviteur affaibli de sa cause, fût-elle la plus sainte. L'homme d'honneur peut réserver, il ne peut renier ses convictions. Il est même des cas où, les sentant fléchir sous le poids des événements et des expériences, il rougirait d'afficher un changement qui, pour être respecté, a besoin d'être discret et désintéressé. »

## L'ESPIONNAGE AÉRIEN

La *Gazette des sports et du plein air* nous révèle certaine découverte d'où il résulte que les Allemands entraînent librement sur notre territoire leurs pigeons-voyageurs.

Les règlements relatifs au transport en France des pigeons-voyageurs étrangers étant très minutieux et très sévères, et les mesures spéciales prises à l'entrée par terre ou par mer étant très rigoureuses, c'est sous le couvert de Sociétés colombophiles belges que s'effectue en France l'expédition des pigeons allemands.

Le fait a une assez haute gravité pour qu'il soit urgent d'appeler à cet égard l'attention des pouvoirs publics.

Il importe, en effet, que l'on prenne des mesures préservatrices pour empêcher que l'entraînement sur notre sol de pigeons-voyageurs allemands, c'est-à-dire *ennemis*, ne se reproduise et ne se continue désormais.

Il y a là un mode d'espionnage aérien qui constitue un péril militaire des plus graves et qu'il n'est que temps de faire cesser au plus vite.

C'est par le plus grand des hasards que cette découverte a été faite.

Des paysans, ayant tiré sur des pigeons-voyageurs qui picoraient le grain de leur champ et ravageaient leurs récoltes, s'aperçurent qu'ils portaient aux pattes et à l'aile des inscriptions allemandes indiquant clairement leur origine et leur destination.

Nul doute, dès lors. Les Allemands se livrent chez nous à des lâchers germano-belges qui ont pour but de dresser des pigeons à un service dont l'utilité serait tout indiquée en cas de guerre contre la France.

Les Allemands ne sont pas en odeur de sainteté à La Haye.

Les journaux rappellent avec force commentaires que la reine partage les sentiments du

roi défunt. Guillaume III connaissait de longue date les convoitises maritimes de la Prusse et il avait voué une véritable haine à ses voisins allemands. En 1870, il signa, on s'en souvient, une déclaration de guerre. Mais aucun de ses ministres ne voulut la contresigner et elle resta en portefeuille. Le temps n'avait pas atténué l'énergie des sentiments du vieux roi. Il prescrivit que sa fille n'apprendrait que le hollandais et le français.

La régente a beau être fille d'un principule allemand, elle est devenue Hollandaise de raison. Elle l'a bien montré le lendemain des obsèques, en comblant de prévenances le général Derrécaigaix et l'amiral Dorlodot des Esarts.

Samedi, au dîner de gala donné à la cour, le ministre de France, M. Louis Legrand, occupait la place d'honneur en face de la grande-duchesse de Saxe, qui remplaçait la reine régente, sa belle-sœur. Le lieutenant-colonel Chamoin, envoyé spécial du président Carnot, avait, conformément à l'étiquette, une place avant le corps diplomatique.

Les petits Etats s'appuyant sur la France reconstituée, quelle leçon à cette politique des grandes nationalités qui a été la grande faute du second Empire ! *(Progrès militaire.)*

## INFORMATIONS

La Commission des caisses d'épargne a entendu le bureau du congrès des caisses d'épargne qui a exposé les points sur lesquels le congrès s'est prononcé :

- 1° En faveur du maintien du maximum des dépôts à 2,000 francs ;
- 2° Liberté d'emploi des fonds limitée à la fortune personnelle des caisses ;
- 3° Rejet absolu du taux gradué qui serait impraticable et entraînerait des frais considérables de comptabilité et d'administration.

## LA FIN DE LA SESSION

Il semble toujours certain que le Sénat expédiera très vite la loi de finances, et l'on croit généralement que la session sera close jeudi prochain.

## MORT D'UN SÉNATEUR

M. Edmond de Lafayette, sénateur républicain de la Haute-Loire, est mort hier matin à Paris.

Il était petit-fils du général Lafayette.

## ÉLECTION A L'ACADÉMIE

M. de Freycinet, ainsi que cela était prévu, vient d'être élu, au troisième tour, membre de l'Académie française par 20 voix sur 38 votants.

M. Thureau-Dangin, l'éminent historien et le fin littérateur, a obtenu 42 voix.

Le fauteuil de M. Emile Augier sera donc occupé désormais par M. le président des ministres, qui ne le doit évidemment qu'à ses hautes fonctions.

L'Académie se républicanise.

Le Palais de l'Institut, si calme d'habitude, présentait une certaine animation.

Notons au passage MM. Alexandre Dumas,

Ludovic Halévy, le duc d'Aumale, Leconte de Lisle, Henri Meilhac, etc.

Tous les académiciens étaient présents, sauf M. Émile Ollivier, retenu à Saint-Raphaël.

## L'AFFAIRE JONQUIÈRES

Le tribunal civil de Toulon a rendu hier son jugement dans l'affaire de Jonquières de Chicourt. Ce jugement longuement motivé, considérant l'inconduite notoire de M<sup>me</sup> de Chicourt avec M. Fouroux et l'accusation de crime pesant sur elle, prononce le divorce au profit du mari, lui confie la garde des enfants et défend à M<sup>me</sup> de Chicourt de porter désormais le nom de Jonquières.

## LA CRISE DU MOUTON

Le docteur Laffite, de Tunis, a fait il y a quelques jours, sur la « crise du mouton », aux Abattoirs de la Villette, une conférence qui, malgré son caractère tout spécial, contenait des renseignements intéressants.

Il a montré que le mouton français tend à disparaître du marché parisien qui en consomme quarante mille par semaine et est remplacé par du mouton tout abattu qui arrive de l'étranger et notamment de l'Allemagne.

Il a établi que cette situation cause à la boucherie parisienne et aux industries qui gravitent autour d'elle une perte de plus de dix millions par an, et il a donné un moyen tout au moins original de remédier à cet état de choses, moyen qui consisterait à faire faire l'élevage par les bouchers eux-mêmes réunis en association.

## NOUVELLES MILITAIRES

### L'UNIFORME DE LA CAVALERIE

Après enquête sur le point de savoir s'il y avait lieu de substituer, pour la cavalerie, la tunique au dolman, le ministre de la guerre, en présence des avis contradictoires recueillis à ce sujet par l'administration militaire, aurait renoncé, pour le moment, à toute modification de l'uniforme.

### LE SERVICE D'ÉTAT-MAJOR

M. le général de Miribel vient de terminer un nouveau règlement sur le fonctionnement du service d'état-major.

Le nouveau chef d'état-major de l'armée laisse toute la responsabilité aux généraux ; les officiers d'état-major ne doivent être considérés que comme les auxiliaires du commandement, sans prétendre exercer une action dirigeante sur les affaires militaires.

### LA PRIME DU CONCOURS DE CHAUSSURES MILITAIRES A PARIS

On sait qu'un concours de chaussures militaires a eu lieu à Paris en 1888.

273 concurrents de tous les points de la France y avaient pris part. La commission a retenu cinq spécimens de chaussures parmi lesquels se trouvait classé le brodequin de M. Barré, maître bottier à Lencloltre (Vienne).

On fit aux cinq fabricants une commande de chacun 500 paires de chaussures, lesquelles, après avoir subi l'examen rigoureux de la commission technique, furent mises séparément à

l'essayage, pour connaître leur résistance ; on chaussa à neuf plusieurs bataillons dans divers régiments.

Ces expériences viennent d'être terminées et les rapports des chefs de corps et de la commission technique on classé M. Barré n° 1 sur les cinq lauréats.

En conséquence le Ministre de la guerre a, par décision du 24 novembre dernier, décerné à M. Barré la prime du concours fixée à 2,000 fr.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 11 décembre 1890.

Le marché est mieux impressionné : on salue par anticipation la séparation désormais prochaine des Chambres. Le 3 0/0 s'avance à 96.05 ; le 4 1/2 0/0 fait 104.47.

L'action du Crédit Foncier se traite en grande fermeté à 4,305.

La Banque de Paris est en nouveau progrès à 851. Cet établissement prête son concours à l'emprunt nouveau 3 0/0 de la Confédération Suisse. Le conseil fédéral a jugé qu'il était de son intérêt politique et financier d'acquiescer des actions de chemins de fer, en nombre assez considérable, pour faire entendre sa parole avec autorité dans les assemblées générales.

Il ne s'est adressé, bien entendu, qu'aux meilleures compagnies, dont le dividende ne laisse place à aucun aléa. Il a commencé ses opérations par l'achat d'actions de priorité de Jura-Simplon qui rapportent 4 1/2 0/0 et, comme l'emprunt ne lui coûte que 3 1/2 0/0, il a un bénéfice de 1 0/0 qui assure l'amortissement de cet emprunt.

La Banque d'Escompte se tient sur les cours de 570. Le Crédit Lyonnais consolide son avance à 805. Nous laissons le Crédit Mobilier à 425 demandé. La Société Générale ne varie pas à 496.25.

La Banque Générale des Chemins de fer et de l'Industrie annonce la prochaine conversion en rente 4 0/0 or de l'Emprunt russe 5 0/0 qui se négocie actuellement à 81 fr. Par 5 fr. de rente argent, valant 81 fr., les porteurs recevront un titre de 4 fr. or valant 98 fr. En un mot, ceux qui achètent aux cours actuels de la rente 5 0/0 gagneront en six mois, trois mois peut-être, 17 fr. par 5 fr. de rente.

Les Chemins Economiques sont tenus à 415.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LES EXAMENS POUR SAUMUR

Nous avons donné l'analyse de la circulaire du 24 octobre, relative aux examens des aspirants à Saumur. Voici une lettre qui en complète le sens :

« Mon cher général,

» Comme suite à mes circulaires du 24 octobre dernier et du 15 novembre courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la disposition suivante, relative aux examens d'admission au grade de sous-lieutenant dans la cavalerie.

» En 1891 seulement, les épreuves écrites

instituées par l'article 3 de l'arrêté ministériel du 2 août 1889 auront lieu le 1<sup>er</sup> avril, et non le 1<sup>er</sup> février, comme le prescrit l'article 10 dudit arrêté.

» Je vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de cette décision.

» C. DE FREYCINET. »

### VOTES DE NOS DÉPUTÉS

Sur l'amendement de M. Clausel de Coussergues demandant que les déclarations de décès ou de mutation des congrégations religieuses puissent se faire dans un seul bureau au lieu d'être exigée dans tous les bureaux d'enregistrement des pays où les congrégations ont des établissements, les députés de Maine-et-Loire ont voté pour ; — sur l'amendement de M<sup>sr</sup> Freppel demandant que la déclaration soit faite seulement au lieu du décès ou au lieu de la maison principale des congrégations, ils ont également voté pour.

### LA TAXE SUR LES AFFICHES

Par 324 voix contre 180, la Chambre a voté samedi les taxes suivantes sur les affiches murales :

Les affiches peintes permanentes seront frappées d'un droit de 1 fr. par mètre carré pour les villes de 2,500 habitants ; de 2 fr. pour les villes de 2,500 à 40,000 habitants ; de 3 fr. pour les villes au-dessus de 40,000 habitants ; de 4 fr. pour la ville de Paris.

### MUSIQUE MUNICIPALE

On nous prie d'annoncer que la Musique Municipale de Saumur donnera son premier Concert d'hiver mercredi prochain 17 décembre.

M. Arthur Clément, adjudant vaguemestre à l'Ecole de cavalerie, est nommé, par le ministre des finances, percepteur à Rillé (Ille-et-Vilaine), résidence à Fougères.

### POSTES ET TÉLÉGRAPHES

#### Avis au public.

A partir du 14 décembre, la deuxième et dernière distribution, qui se faisait les dimanches et jours fériés à 5 heures 15, aura lieu à 3 heures du soir.

Le froid a repris avec intensité, et c'est une bonne année pour les marchands de fourrures. Mais ce qui ne reprend pas, c'est le commerce, dit un journal de Paris. On constate une grande diminution dans les ventes des grands magasins. Quant aux petits, la souffrance est extrême. Le public fait des économies ; il n'a pas la ressource des emprunts et impôts à robinet ouvert pour faire face à ses charges.

vers le groupe où gesticulait Antoine ; il était lui-même fort agité.

— Où a-t-il passé, l'avez-vous tué ? l'avez-vous vu ?... il faut l'arrêter... il vient de me voler quatre cent mille francs, là, tout à l'heure, mon secrétaire était ouvert... Hier soir, j'y avais mis cette somme... il faut courir à la police... il est peut-être encore temps...

— Bonté divine ! s'écria Antoine. Est-ce bien possible !... Qui est-ce qui l'aurait cru !

Un des voisins sortit pour aller prévenir la police.

— Mais, au moins, as-tu vu le voleur ? demanda M. Puyberton ; pourrais-tu le reconnaître s'il le fallait ?

— Je l'ai vu comme je vous vois, reprit le vieux jardinier ; je le répète, il était sur la crête du mur ; la lune l'éclairait en plein et je l'ai bien reconnu ; ma balle a dû l'atteindre... C'est seulement après ce coup de fusil que je me suis dit : c'est lui, c'est lui...

— Et qui donc lui ? cria M. Puyberton en secouant rudement le bras d'Antoine.

— Monsieur, jamais vous ne m'en croirez, si je vous dis le nom du voleur.

— Mais parle donc !

### TEMPÉRATURE

Ce matin, le thermomètre marquait 4 degrés au-dessous de zéro, avec vent nord-est.

Le temps reste gris, et une baisse barométrique a lieu depuis hier.

Les glaçons reparaissent en Loire.

### Théâtre de Saumur

Si, comme le dit Shakespeare, le théâtre doit être le miroir de la nature, *Paris fin de Siècle* est tout à fait dans la note. C'est bien là la vie parisienne du temps présent que nous montrent MM. Blum et Toché, le Paris des viveurs et des boulevardiers. Mais nous, provinciaux, nous ne nous passionnons guère pour cette vie à grandes guides ; cette revue des mœurs parisiennes traverse notre esprit sans trop s'y arrêter, comme le ferait la lecture d'un article mondain.

Aussi les représentations en province de cette œuvre, cependant si spirituelle, n'attirent que très peu de monde. L'interprétation en est hors ligne, et samedi dernier, sur notre scène, nous y avons applaudi des artistes de mérite, la plupart créateurs d'œuvres à succès.

On a beaucoup admiré des costumes merveilleux, d'une richesse et d'une coupe comme on en voit peu.

Espérons qu'une autre fois M. de Langlay, le sympathique impressario, sera plus heureux.

Lundi dernier, c'était *Mam'zelle Nitouche* que nous revoyions sur notre scène. Avec M<sup>me</sup> Gréteaux, le succès était certain ; aussi les amateurs, et principalement MM. les officiers, s'étaient-ils donné rendez-vous pour applaudir le petit dragon-Nitouche. On ne peut être plus accorte et plus gracieuse en même temps que ne l'est notre charmante dugazon. Très bien secondée, du reste, par le sympathique directeur et par MM. Julien et Gréteaux, cette représentation ne pouvait manquer que d'être très réussie ; aussi s'est-elle terminée au milieu d'applaudissements et de rappels des plus bruyants.

Lundi prochain, splendide soirée : la *Favorite*, avec une contralto dont on dit le plus grand bien, et un nouveau ténor. On peut prévoir une salle comble. NEMO.

L'Union de l'Ouest ajoute les détails suivants sur la réunion du château de Monet, dont nous avons parlé hier :

« L'aimable châtelaine faisait, avec une grâce exquise, les honneurs de cette belle fête, où les multiples uniformes et les habits de couleur jetaient une note gaie au milieu des ravissantes toilettes et des étincelantes pierres.

» Après un début de soirée des plus animés, il a fallu, malgré la splendeur de la salle,

mettre à contribution tout le bon vouloir des danseurs pour installer les 62 couples qui restaient au cotillon. Le meneur toujours hors pair, le vicomte Louis d'Andigné, arrivé le jour même de Bel-Ciel, s'est surpassé et, pendant trois heures, un orchestre entraînant a enlevé les intrépides danseuses, au milieu desquelles M<sup>me</sup> d'Andigné, distribuant une foule d'objets aussi jolis que variés.

» Un somptueux souper a clôturé cette superbe fête, et nombre d'invités oublièrent les longues distances pour ne voir, avec la lueur des derniers feux de Bengale, que le lever du soleil qui leur assurait une retraite facile. »

### LES CHEMINS DE FER

Il se disait, au dernier mercredi de M. le Préfet, que la question des chemins de fer à voie étroite projetés en Maine-et-Loire devait avoir prochainement une solution. On ajoutait que le ministre aurait fait espérer une réponse favorable, notamment en ce qui concerne la ligne de Chalonnes à Nantes par Beaupréau.

### TRAMWAYS ANGEVINS

M. Brulé, constructeur de la ligne de tramways de Tours à Vouvray, adresse à M. le maire d'Angers une demande pour établir et exploiter à ses risques et périls, sans subvention ni garantie d'intérêt et suivant les conditions déterminées par la loi du 11 juin 1880, les lignes de tramways d'Angers aux Ponts-de-Cé et à Trélazé, suivant un projet qu'il a aussi adressé à M. le maire, mais qu'il ne fait pas connaître.

Il n'emploie pas la locomotive ordinaire qu'il laisse aux chemins de fer. L'exploitation est assurée au moyen de voitures automobiles pouvant contenir, avec les bagages et autres objets de messagerie, 32 voyageurs au minimum. Au lieu de faire des trains s'arrêtant à des points déterminés, les voitures automobiles prennent et laissent des voyageurs sur tous les points du parcours.

ANGERS. — *Coulé en Maine.* — Les bateaux-lavoirs se mettent à couler en Maine de telle sorte que, pour peu que la série continue, on dira bientôt communément : « Couler comme un bateau-lavoir ».

Dimanche matin, c'était celui de M. Briard, quai Gambetta, qui fut sauvé grâce au dévouement de quelques personnes du voisinage.

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers deux heures et demie, un autre bateau-lavoir coula par suite d'une voie d'eau qui s'est produite dans sa cale. C'est celui de M. Victor Roinet, auprès du pont de la Basse-Chaine.

Le *Journal de Maine-et-Loire* rapporte ainsi ce dernier événement :

« Mardi, dans la journée, le patron avait fait vider complètement la cale ; à neuf heures

## Le Mariage de Suzanne

PAR PAUL MARROT

### XI

Dans le logis de Puyberton, dès que l'on avait entendu les cris d'Antoine et son coup de fusil, tout le monde s'était ému. Les deux domestiques, la cuisinière et la bonne, Mlle Philomène, qui faisait partie depuis quelque temps de la maison, furent en un moment sur pieds.

Philomène n'osait sortir de sa chambre. Puyberton descendit immédiatement dans son cabinet. Il vit son secrétaire ouvert ; les quatre cent mille francs avaient disparu.

Il sort dans le jardin ; Antoine, au milieu de l'allée, son fusil à la main, parlait avec animation à deux voisins et un passant attirés par ses cris.

— C'est lui, disait-il d'une voix entrecoupée par l'émotion, je l'ai vu comme je vous vois...

M. Puyberton accourut à ce moment même

fautes, il s'étonnait de ce qu'il apprenait ; Julien, en effet, bien qu'il n'eût aucune sympathie pour lui — au contraire — ne lui paraissait pas être de ceux qui volent, mais de ceux qu'on vole.

— Ce n'est pas possible, dit-il à Antoine... Tu as dû te tromper... Est-il admissible que M. Julien Dambray... ?

— Monsieur, reprit Antoine, interrompant son maître, j'en suis bien sûr, je le jurerais sur ma tête devant les assises.

Ce mot assises entraîna M. Puyberton dans une série de réflexions amères et cruelles. En effet, tout ce qui se passait allait se dérouler devant les assises.

Le nom de sa fille serait sans doute mêlé à l'affaire, il ne savait encore comment ni dans quelle proportion, mais il le sentait vaguement.

Il se souvint tout à coup de la lettre écrite en vue de la restitution, et qui se trouvait parmi les valeurs et les billets.

Cette lettre ferait prendre au procès criminel une tournure qu'il ignorait, mais où, peut-être, son passé interrogé révélerait la vieille honte originelle de sa fortune. Oh ! s'il avait pu être temps encore de tout arrêter, d'empêcher



